



Négociation accord intéressement à GRDF : Les 4 Organisations Syndicales quittent la négociation

La négociation du futur accord intéressement a capoté. Lors de cette troisième séance, la Direction a annoncé ne pas vouloir revoir sa position sur les critères proposés et le montant alloué.

La Direction avait pourtant bien débuté la négociation en accédant à la revendication de la CGT de sortir un critère du plafonnement P+I*.

Pour rappel, et comme la Direction l'a annoncé à plusieurs reprises depuis l'ouverture de cette négociation, du fait de la règle du P+I, **l'intéressement va très probablement être écrasé par la participation ces prochaines années** comme en 2025 et en 2026.

Qu'est-ce qui a fait capoter la négociation ?

1. Le critère sorti du P+I :

- La Direction a voulu imposer qu'il porte sur le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt alors que c'est celui qui n'est presque jamais atteint ;
- Il est le seul sur lequel la Direction voulait imposer de la surperformance ;
- C'est celui dont le poids aurait été le moins important (10 % de l'enveloppe globale contre plus de 20 % pour les autres). Il aurait donc permis de générer au maximum 300 à 350 € ;
- Pour l'année 2026, nous dénombrons déjà plus de 60 accidents avec arrêt à GRDF. Autant dire que l'objectif n'avait aucune chance d'être atteint cette année.

2. Le critère sur les Dommages aux Ouvrages :

- Nous l'avons fait retirer dans une précédente négociation ;
- La plupart des D.O sont causés par des tiers qui interviennent à proximité de nos réseaux. Faire reposer ce critère sur les agents alors qu'ils n'ont pas la main dessus n'est absolument pas cohérent.

3. Le critère sur le solde de clients :

- Toute la politique gouvernementale qui est menée va à l'encontre de la place du gaz en France (encore plus depuis les annonces du Premier Ministre il y a quelques semaines). Faire peser le maintien du solde client sur les agents alors que tout est fait contre n'est pas cohérent non plus.

4. Le niveau du P+I :

- La seule chance de voir l'intéressement produire des effets financiers résidait dans le critère sorti du P+I. Mais, même celui-ci risque de ne rien produire du fait de sa nature et du niveau de l'objectif à atteindre. La CGT revendique un reversement des économies réalisées sur l'Intéressement. **Pour rappel, ce sont 150 millions d'euros qui ne seront pas distribués aux agents sur la période 2025-2028**



C'est pour ces raisons et face au refus de la Direction d'améliorer ses propositions que la CGT a quitté la négociation. Les autres OS ayant elles aussi quitté la négociation, il n'y aura pas d'accord intéressement cette année.

L'échec de cette négociation est du seul fait de la Direction qui a refusé de revoir sa position malgré les propositions des différentes Organisations Syndicales.



*P+I = cumul Participation + Intéressement qui ne doit pas dépasser 8,5 % de la somme des rémunérations principales à GRDF. Si P+I > 8,5 % l'intéressement est complètement écrasé par la participation.



**Pour vous syndiquer,
cliquez ici !**

**En 2026 je me
syndique à la CGT**

